



## Verbalisation pour stationnement dangereux (R 417-9)

Par **aureko**, le **07/02/2017** à **09:47**

Bonjour,

Je viens de recevoir ce jour un avis de contravention pour stationnement dangereux.  
La sanction est de 135 € et 3 points de retrait.

Je ne comprends pas pourquoi mon stationnement a été qualifié de "dangereux".

En effet, j'étais garé "à contresens" de la route mais sur une place matérialisée. Est ce que cela justifie un stationnement "dangereux" ?

J'aurais compris une amende de 17€ en raison du "contresens".

Je n'ai pas franchi de ligne continue pour me garer.

Merci d'avance pour votre aide.

Par **aureko**, le **07/02/2017** à **17:03**

Bonjour,

Il est annoté comme suit :  
Stationnement dangereux de véhicule:

-Prévue par Art. R. 417-9 al.1, al. 2 du C. de la Route  
-Réprimée par Art. R.417-9 al.3, al 5 du C. de la Route

Qu'entendez-vous par le "cas" prévu par cet article?

Je vous remercie pour votre réponse

Par **aureko**, le **08/02/2017** à **14:08**

Bonjour,

Merci beaucoup pour vos réponses.  
En effet, l'objet n'est pas mentionné dans la description de l'infraction. Seul le numéro de l'article est inscrit, et non le paragraphe relatif à l'infraction.

Il s'agit d'un PV "à la volée" sans interpellation du conducteur.  
Sur le PV il est écrit : le véhicule....

Par **le semaphore**, le **08/02/2017** à **14:25**

Bonjour

Vous contestez l'édition et la réception de cette contravention en qualité de titulaire du certificat d'immatriculation puisque l'article base de la verbalisation ne concerne que le conducteur identifié .

Par **aureko**, le **08/02/2017** à **16:07**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Je suis désolé mais je n'ai pas compris votre message.  
je suis titulaire du certificat d'immatriculation et conducteur du véhicule. Que dois-je contester?

Par **le semaphore**, le **08/02/2017** à **16:46**

Prenez votre avis de contravention , lisez en haut à gauche .  
voyez vous que cette infraction est adressée à un conducteur ?  
non à vous titulaire du certificat d'immatriculation .  
Confirmez moi .

Par **aureko**, le **08/02/2017** à **21:41**

En haut à gauche de la contravention il y a écrit:

Le véhicule dont le certificat d'immatriculation est établi au nom de XXX a fait l'objet d'un contrôle ayant permis de constater l'infraction figurant ci-dessous

Stationnement dangereux de véhicule (puis l'article R417-9 est mentionné)

Merci beaucoup pour vos retours

Par **aureko**, le **09/02/2017** à **16:41**

Merci beaucoup pour vos retours, je vais donc faire ça !